

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **vingt-huit** du mois **de mars** à **14 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 mars 2018**.

Date d'affichage : **19 mars 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. Armel AÏTA –

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2018/14 Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 POUR LE BUDGET
DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose la situation aux membres présents :

Considérant **LE BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE**, et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

• Constatant les résultats suivants :

Excédent en fonctionnement de

123 959,68 €

Déficit en investissement de

- 134 887,62 €

- Constatant les excédents antérieurs suivants :

Excédent en fonctionnement de	297 141,98 €
Excédent en investissement de	131 036,56 €

- Constatant les résultats de clôture 2017 suivants :

Excédent en fonctionnement de	421 101,66 €
Déficit d'investissement de	- 3 851,06 €

- Constatant le montant des restes à réaliser :

Déficit en investissement de	- 225 349,00 €
------------------------------	----------------

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2017 présentée par Monsieur le Maire pour le budget de la Commune comme suit :

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement (cpte 1068) : 229 200,06 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) : 0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 191 901,60 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO